F - . . . .

Demande de documents de bord pour un aéronef usagé importé d'un Etat tiers ou d'un État membre sans CDN valide

(autre qu'un aéronef restreint relevant de l'Annexe I du règlement européen (UE) n° 2018/1139 du parlement européen et du conseil du 4 juillet 2018)

PARTIE I A RENSEIGNER ET A SIGNER PAR LE POSTULANT

Je vous prie de bien vouloir me délivrer :

Pour un aéronef relevant de la réglementation européenne :
- ☐ le Certificat de navigabilité (CDN) (EASA Form 25)
- ☐ le CDN restreint (EASA Form 24)
- ☐ le Certificat d'Examen de Navigabilité (CEN)
- ☐ le Certificat Acoustique (CA) (EASA Form 45)

Pour tous les aéronefs concernés :
- ☐ la Licence de Station d'Aéronef (LSA)

Pour un aéronef non restreint relevant de l'annexe I :
- ☐ le CDN national
- ☐ le Certificat de navigabilité spécial (CDNS)
- ☐ le Certificat de limitation de nuisances (CLN)
- ☐ le Certificat de limitation de nuisances spécial (CLNS)
- ☐ le livret d'aéronef *(P-22-00 § 4.4.3)*
- ☐ le (les) livret(s) moteur *(P-22-00 § 4.4.3)*
- ☐ le carnet de route *(P-22-00 § 4.4.3)*

pour : ☐ **l'avion** ☐ **l'hélicoptère** ☐ **le planeur** ☐ **le motoplaneur** ☐ **le ballon**

Constructeur[1] :
Modèle[1] :
N° de série[1] :
Immatriculation de l'état exportateur :

Le soussigné postulant certifie que l'aéronef décrit ci-dessus est éligible à une immatriculation française au titre de l'une des trois conditions décrites dans le § 4.4.1 du P-22-00, à savoir (cocher la ou les cases correspondant à la situation rencontrée) :

☐ le propriétaire est ressortissant de la Communauté Européenne *(4.4.1. §1 du P-22-00)*

Dans ce cas, et seulement dans ce cas, l'aéronef peut être utilisé en Transport Aérien Commercial par un exploitant non français. :
- ☐ si oui : *raison sociale de l'exploitant* *(informer OSAC dans les meilleurs délais)*
- ☐ sans objet.

☐ le propriétaire est une personne morale répondant aux conditions du § 4.4.1. §2 du P-22-00

☐ l'aéronef sera exploité par un transporteur aérien dont la licence d'exploitation a été délivrée par l'autorité administrative française *(4.4.1.§3 du P-22-00).*

Coordonnées du propriétaire au nom duquel l'aéronef sera immatriculé :

Nom, Prénom :	
Raison sociale :	
N° SIRET :	
Forme juridique :	
Adresse :	
N° téléphone :	
Adresse électronique :	

[1] A relever sur la plaque constructeur de l'aéronef

F - . . . .

Le soussigné postulant agit en qualité :

☐ **de propriétaire**[2] *(voir coordonnées ci-dessus)*
☐ **de locataire inscrit au futur certificat d'immatriculation**
☐ **de personne ou d'organisme mandaté par le (les) propriétaire(s)**[3]
☐ **d'organisme agréé de gestion du maintien de la navigabilité en charge de l'aéronef**

(Si le postulant n'est pas le propriétaire, renseigner le tableau ci-dessous)

Nom, Prénom :	
Raison sociale :	
N° SIRET :	
Forme juridique :	
Si organisme agréé, n° agrément :	
Adresse :	
N° téléphone :	
Adresse électronique :	

L'aéronef répond-il à la définition d'un aéronef léger qui ne participe pas à des activités CAT sous licence *(cf. G-40-01)* : oui ☐ (redevable de la Partie-ML) non ☐ (redevable de la Partie-M)

I. INFORMATIONS RELATIVES A L'AERONEF

☐ L'aéronef a été produit dans un régime reconnu par l'EASA *(cf. P-22-00 § 5)*

DATE DE FABRICATION : ……../……./…….. LIEU DE FABRICATION .....

I.1. Informations relatives à la masse de l'aéronef

MASSE A VIDE (kg)	MTOW DECLAREE AU MANUEL DE VOL (kg)	MLW DECLAREE AU MANUEL DE VOL (kg)

I.2. Informations relatives aux heures et cycles de l'aéronef/moteurs(s)/hélice(s)

I.2.1. AVION - PLANEUR - HELICOPTERE

HEURES DE VOL TOTALES :	CYCLES TOTAUX :

MOTEUR(S) CONSTRUCTEUR :	1 - Extérieur gauche ……..	2 - Intérieur gauche ……	3 - Intérieur droit ……	4 - Extérieur droit ……..
DATE DE PRODUCTION :				
MODELE(S) :				
NUMEROS DE SERIE :				
Heures de vol totales depuis fabrication :				
Cycles totaux depuis fabrication :				
Heures de vol totales depuis dernière RG :				
Cycles totaux depuis dernière RG :				
Date dernière RG :				

[2] Si multipropriété : joindre une liste séparée et le mandat des copropriétaires
[3] Joindre le (les) mandat(s) correspondants

HELICE(S)/PALES CONSTRUCTEUR :	1 - Extérieur gauche ……..	2 - Intérieur gauche ……	3 - Intérieur droit ……	4 - Extérieur droit ……..
MODELE(S) Moyeu : Pales :				
NUMEROS DE SERIE :				
Heures de vol totales depuis fabrication :				
Cycles totaux depuis fabrication :				
Heures de vol totales depuis dernière RG :				
Cycles totaux depuis dernière RG :				
Date dernière RG :				

I.2.2. BALLON /MONTGOLFIERE

	Marque	Type	N° de série	Date de fabrication
Enveloppe : Marque, Type ,N° de série, date de production				
Heures totales/lancements :				
Brûleur : Marque, Type, N° de série, date de production				
Nacelle : Marque, Type, N° de série, date de production				
Bouteilles :				

I.3. Informations relatives au certificat acoustique de l'aéronef *(cf. P-22-00 - § 6.5)*

Liste des modifications appliquées (aéronef, moteur ou hélice) en production ou depuis livraison et nécessaires à la détermination de la configuration acoustique de l'aéronef[4] :

Modifications aéronef/moteur/échappement/silencieux ayant un impact acoustique :	
Référence	**Description**
Pour les DR 300 et 400 *(voir appendice de l'annexe I du P-22-02)*: **Indiquer la configuration échappement/silencieux que celle-ci soit d'origine ou non.** **Echappement (standard, standard 01), silencieux (flûtes, APR ¼ d'onde) ou échappement et/ou silencieux installés par modification.**	
Echappement	**Silencieux**
STANDARD ☐	FLUTES ☐
STANDARD 01 ☐	APR ¼ D'ONDE ☐
Autres :	Autres :

Niveaux de bruit requis du chapitre de certification acoustique (signalés par un « blanc » dans le tableau ci-dessous) correspondant à la configuration de l'aéronef :

[4] Ces modifications sont mentionnées dans les cases 12 de la ligne de la base de données de bruit EASA correspondant à la configuration de l'aéronef.

dgac
DSAC

"**Record Number**", correspondant à la configuration de l'aéronef, relevé dans base de données EASA obtenue en se connectant sur le site internet de l'EASA afin de s'assurer d'avoir la dernière révision de la base en vigueur :	**N°:**					
Chapitre de certification revendiqué	**Niveau de bruit latéral/pleine puissance** *Lateral/Full Power Noise Level*	**Niveau de bruit en approche** *Approach Noise Level*	**Niveau de bruit de survol au décollage*** *Flyover Noise Level*	**Niveau de bruit en survol** *Overflight Noise Level*	**Niveau de bruit au décollage** *Take-Off Noise Level*	**Unités en**
☐ **Chapitre 3**				*N/A*	*N/A*	EPNdB
☐ **Chapitre 4**				*N/A*	*N/A*	EPNdB
☐ **Chapitre 5**				*N/A*	*N/A*	EPNdB
☐ **Chapitre 6**	*N/A*	*N/A*	*N/A*		*N/A*	dB(A)
☐ **Chapitre 8**	*N/A*		*N/A*			EPNdB
☐ **Chapitre 10**	*N/A*	*N/A*	*N/A*	*N/A*		dB(A)
☐ **Chapitre 11**	*N/A*	*N/A*	*N/A*		*N/A*	dB(A)
☐ **Chapitre 14**				*N/A*	*N/A*	EPNdB

Les niveaux de bruit ci-dessus ont été relevés dans la base de données de bruit EASA ad hoc >>>>>>>>>>>>>>>>>☐ OUI ☐ NON

Dans le cas où ces données ne figurent pas dans la base de données ad hoc, en rendre compte à OSAC/DOAG dans les meilleurs délais :
----------→Ce compte-rendu a été fait le : …….. par courrier/courriel n°……du ……

La cohérence entre niveaux de bruit base de données EASA et manuel de vol est-elle établie ? :>>>>>>>>>>>>>>>>☐ OUI ☐ NON

I.4. Informations relatives au responsable de la gestion du maintien de la navigabilité (P-22-00 § 6.2.1)

☐ Propriétaire

☐ Locataire

☐ Organisme agréé **de gestion du maintien de la navigabilité en charge de l'aéronef** : N° agrément

LISTE DES PIECES A REUNIR

- **Les documents identifiés par un (x) sont ceux devant être transmis dans le cas d'une recommandation faite à l'autorité par un organisme agréé**
- **Les documents identifiés par un (#) sont à transmettre dans le cas de la délivrance d'un CEN 15c par le PEN**

Sauf si la raison de l'absence d'une pièce est évidente, mentionner dans le paragraphe ad hoc la justification de l'absence de cette pièce.

N°	**LISTE DES DOCUMENTS DEVANT ETRE MIS A LA DISPOSITION DE L'AUTORITE (P-22-00)**	**REFERENCE PROCEDURE A APPLIQUER**	**Présence effective et références des pièces jointes (auto-contrôle du postulant)**
1	☐ MANDAT(S) DU (DES) PROPRIETAIRE(S) **(x) (#)**	P-22-00 § 4.3.b	
2	☐ COPIE DEMANDE DE CI **(x) (#)**	P-22-00 § 4.4.1	
3	☐ CDN export **(x) (#)**	P-22-00 § 6.3.2	
3 bis	Le cas échéant, en alternative à la ligne 3 et sous réserve de l'accord préalable d'OSAC : ☐ PROGRAMME D'EVALUATION accepté par OSAC le : ....., et ☐ RAPPORT D'EVALUATION associé au Programme d'Evaluation	P-22-00 § 6.3.5	

F - . . . .

dgac
DSAC

LISTE DES DOCUMENTS DEVANT ETRE MIS A LA DISPOSITION DU PEN REALISANT L'EXAMEN DE NAVIGABILITE (G-40-01 annexe X)	Commentaires postulant	Présence effective et références des pièces jointes (auto-contrôle du postulant)
Identification et historique d'utilisation de l'aéronef *(ANNEXE X DU G-40-01 § 3.3.1)*		
Livrets cellule, moteur, hélice/Fiches de suivi des équipements		
Carnets de route/CRM couvrant la période de référence		
Intervenants de gestion de navigabilité et de maintenance *(ANNEXE X DU G-40-01 § 3.3.2)*		
Responsable(s) de la gestion du maintien de navigabilité		
Identification de la personne/organisme responsable de la gestion du maintien de navigabilité **(x) (#)**		
Si gestion par un organisme agréé : copie du contrat de gestion du maintien de la navigabilité (ou copie de la liste de flotte, ou attestation du futur exploitant sous CTA) **(x) (#)**		
Si location non mentionnée sur le CI : copie du/des contrat(s) de location **(x) (#)**		
Pour un aéronef non restreint relevant de l'annexe I : déclaration d'entretien		
Travaux réalisés dans le cadre européen		
Liste des personnes/organismes ayant signé l'APRS au cours de la période postérieure au CDN export/programme et rapport d'évaluation : • Organisme agréé avec référence de l'agrément • Mécanicien hors cadre agréé • Pilote propriétaire		
Copie des certificats d'agréments des organismes agréés concernés ou tout document permettant d'identifier les organismes concernés		
Copie des licences des mécaniciens hors cadre agréé		
Travaux réalisés hors cadre européen (cas d'une classification d'un aéronef importé d'un Etat tiers, non listés en annexe X du G-40-01 au §5.5)		
Liste des travaux (entretien programmé, modifications, réparations, AD) **(x) (#)** • réalisés par des personnes ou organismes ne relevant pas du cadre règlementaire européen ou d'un des pays listés en ***annexe X du G-40-01 au §5.5*** et, • qui n'ont pas été recertifiés ou refaits lors d'une visite de recalage en vue de la classification		
Conformité de la définition approuvée *(ANNEXE X DU G-40-01 § 3.3.3 et 3.3.4)*		
Identification TCDS ou SAS applicable		
TCDS ou SAS retenue par le postulant		
Dans le cas d'un CDNS/CLNS : fiche explicative ou éléments techniques permettant d'établir la fiche explicative		
Environnement de production		
Identification du constructeur et du pays de fabrication Copie/photo plaque constructeur **(x) (#)**		
Modifications/réparations		
Liste des modifications/réparations post production (cellule, moteurs, hélices, équipements) avec justificatifs d'approbation Si aucune modification/réparation n'a été appliquée une attestation indiquant ce fait doit néanmoins être fournie. **(x) (#)**		
Statut d'approbation EASA de la configuration en sortie de chaîne (non exigé pour les aéronefs non CMPA fabriqués avant le 28 septembre 2003)		

F - . . . .

dgac
DSAC

LISTE DES DOCUMENTS DEVANT ETRE MIS A LA DISPOSITION DU PEN REALISANT L'EXAMEN DE NAVIGABILITE (G-40-01 annexe X)	Commentaires postulant	Présence effective et références des pièces jointes (auto-contrôle du postulant)
Pièces et équipements installés		
Liste des pièces à vie limite ou potentiel (ex : Kardex) **(x) (#)**		
Liste des pièces critiques PMA/PDA installées sur l'aéronef ou attestation de non-utilisation de pièces PMA/PDA * Nota : si le postulant déclare ne pas être en mesure d'inventorier les pièces PMA/PDA de son aéronef, moteur et hélice compris, il établira la liste des pièces figurant dans la section « Limites de navigabilité » (ALS) et celle des pièces critiques moteur telles que définies dans le § 1.5.2 « Définitions » du G-40-01 en rappelant le statut de la (des) pièce(s) correspondante(s) (pièce d'origine, PMA/PDA fabriquée sous licence, PMA/PDA non fabriquée sous licence).		
Consignes de navigabilité *(G-40-01 § 7.1.2)*		
Liste de toutes les CN applicables aux modèles de cellule, du(des) moteur(s), de(des) hélice(s) et des équipements et leur statut (non-applicable avec justification ou date/heure/cycle d'application et butée suivante pour les CN répétitives…) **(x) (#)**		
Pesée *(ANNEXE X DU G-40-01 § 3.3.5)*		
Fiche de pesée avec inventaire de l'aéronef **(x) (#)**		
Devis de masse et centrage correspondant à la configuration actuelle de l'aéronef **(x) (#)**		
Manuel de vol *(ANNEXE X DU G-40-01 § 3.3.6)*		
Manuel de vol		
Copie approbation manuel de vol et de ses suppléments **(x) (#)**		
Pages manuel de vol indiquant la MTOW, la MLW et les niveaux de bruit **(x) (#)**		
Programme d'entretien *(ANNEXE X DU G-40-01 § 3.3.7 et 3.3.8)*		
Programme entretien approuvé (OSAC ou organisme agréé, si privilège) **(x) (#)**		
Programme entretien déclaré par le propriétaire **(#)**		
Programme d'entretien non formalisé conforme au ML.A.302(f)		
Statut de conformité au PE (visites, Kardex, …)		
Comparaison entre ancien et nouveau PE **(x) (#)** Nota : (dans le cas où l'ancien PE n'est pas disponible, le contenu de la visite de recalage est établi à partir de la documentation de l'aéronef (Livrets aéronef, moteur, hélice, comptes rendus des visites effectuées, kardex, état des CN, ..)		
Si applicable, dossier de travail de la visite de recalage et preuve de l'exécution de la visite de recalage **(x) (#)**		
Liste des travaux reportés **(x) (#)**		
Autorisations exceptionnelles *(ANNEXE X DU G-40-01 § 3.3.10)*		
Liste des autorisations exceptionnelles en cours de validité accordées par l'EASA, la DGAC ou OSAC **(x) (#)**		
Certificat acoustique *(ANNEXE X DU G-40-01 § 3.3.11)*		
Extrait base de données EASA pour le type aéronef considéré (cf. P-22-00 § 6.5) **(x) (#)**		

F - . . . .

dgac
DSAC

LISTE DES DOCUMENTS DEVANT ETRE MIS A LA DISPOSITION DU PEN REALISANT L'EXAMEN DE NAVIGABILITE (G-40-01 annexe X)	Commentaires postulant	Présence effective et références des pièces jointes (auto-contrôle du postulant)
Licence de station d'aéronef *(ANNEXE X DU G-40-01 § 3.3.12)*		
Attestation de conformité de l'installation radioélectrique (RP-22-90) **(x) (#)** Nota au postulant : prendre information des dispositions relatives aux balises de détresse *(P-22-00, § 4.4.5)*		

Je soussigné, le postulant :
- m'engage à présenter un aéronef conforme à une définition certifiée et en état de navigabilité, accompagné d'un dossier comprenant toutes les pièces nécessaires à la justification de cette situation,

- déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'arrêté du 28 décembre 2005 à sa dernière évolution relatif aux redevances pour services rendus par l'Etat pour la sécurité et la sûreté de l'aviation civile et pris pour l'application du code de l'aviation civile et m'engage à ce que les honoraires et les frais qui seront facturés par l'OSAC soient réglés *(cf. § 8 de la P-22-00).*

Adresse où devront être envoyés les documents :
☐ Propriétaire
☐ Locataire
☐ Organisme agréé de gestion du maintien de la navigabilité en charge de l'aéronef
☐ Personne ou organisme mandaté par le (les) propriétaire(s)

Adresse où devra être envoyée la facture (un seul choix possible) :
☐ Propriétaire
☐ Locataire
☐ Organisme agréé de gestion du maintien de la navigabilité en charge de l'aéronef

Lieu et date :

Nom, signature et cachet du postulant :

F - . . . .

PARTIE II
RAPPORT D'EXAMEN DE NAVIGABILITE A RENSEIGNER PAR LE PEN
Ce rapport comprend les parties II.1, II.2 et II.3 et doit être accompagné des pièces jointes listées en PARTIE I du présent formulaire

Ce rapport d'examen de navigabilité permet de répondre, conformément au M.A.901 ou au ML.A.903, à l'ensemble des exigences liées à l'examen de navigabilité requis.

AERONEF					
Manuel de vol :	édition	révision	du	approuvé le	par
Programme d'entretien : ☐ approuvé ou ☐ déclaré ☐ non formalisé conforme au ML.A.302(f)	édition le	révision par	du		

EXAMEN DE NAVIGABILITE	
Date de l'examen documentaire :	**Lieu de l'examen documentaire :**
Date de l'examen physique :	**Lieu de l'examen physique :**
Situation de l'aéronef au moment de l'examen de navigabilité : Heures de vol depuis neuf :	Cycles depuis neuf :
Personnel d'examen de navigabilité (PEN) : Nom, prénom : ☐ PEN indépendant titulaire de l'habilitation n° ☐ au sein de l'organisme agréé agrément n° : ☐ PEN d'OSAC, autorisation n°	
Si examen de navigabilité non effectué par un PEN d'OSAC : **Période durant laquelle et lieu où l'aéronef peut être inspecté sur requête de l'autorité :**	

PARTIE II.1 : EXAMEN DOCUMENTAIRE

Tous les documents à obtenir doivent être impérativement joints au présent rapport.
Leur absence sera dûment justifiée dans le rapport.

La période de référence est celle écoulée depuis le 1er vol de l'aéronef.

Sauf directive particulière du G-40-01, le contrôle par échantillonnage portera sur un échantillon de 10 % de la population totale identifiée du point concerné :

- **Si une anomalie est découverte, cette dernière est corrigée et l'échantillon sera étendu de 10 à 15 % de la population totale identifiée du point concerné.**
- **En cas d'anomalie supplémentaire constatée, le point sera déclaré non conforme et sera retourné au postulant pour revue.**

Toutefois, la nature et la profondeur des contrôles doivent être ajustées en fonction de la complexité de l'aéronef, de son régime de maintien de navigabilité (gestion et maintenance), et si disponibles, des rapports des examens précédents (contrôles effectués et non conformités constatées).
Dans tous les cas, les contrôles effectués sont impérativement tracés.

Les contrôles par échantillonnage effectués seront enregistrés par le PEN. Le fait de cocher FC (Fully Compliant) signifie qu'il n'a pas été relevé de non-conformité sur l'échantillon contrôlé.
N/A = Non Applicable.
Finding = Ecart.

Reporter les « findings » relevés en partie II.3.

1.1.1. Identification et historique d'utilisation de l'aéronef - *M.A.901(k)(1) ou ML.A.903(a)(1)*		
Données à obtenir	☐ Cellule : Type, MSN, date de fabrication, nombre d'heures de vol et cycles	
	☐ Moteur(s), hélice(s) pièces à vie limite ou potentiel : P/N, S/N, date de fabrication / date de RG (si applicable), nombre d'heures de vol et de cycles (depuis neuf et si applicable depuis RG), potentiel restant (si applicable)	
Documents à obtenir	☐ Carnets de route/CRM couvrant la période de référence Si, lors d'une classification, il est impossible de couvrir la période de référence, les carnets de route devront permettre de remonter, au minimum, à la dernière intervention de l'autorité du pays de provenance ou à défaut à la dernière intervention de maintenance. Les CRM devront remonter, au minimum, à la dernière visite de petit entretien effectuée à la base principale.	
	☐ Livrets cellule, moteur, hélice/Fiches de suivi des équipements ci-dessus	
Vérifications	Saisie des heures et cycles sur la période de référence	☐FC ☐NA ☐Finding
	Traçabilité des moteur(s), hélice(s) et équipements installés sur la période de référence	☐FC ☐NA ☐Finding
1.1.2. Intervenants de gestion de navigabilité et de maintenance		
Responsable(s) de la gestion du maintien de navigabilité - M.A.901(k)(8) ou ML.A.903(a)(8)		
Données à obtenir	☐ Identification de la personne/organisme responsable de la gestion du maintien de navigabilité	
Documents à obtenir	☐ Si gestion par un organisme agréé : copie du contrat de gestion du maintien de la navigabilité (ou copie de la liste de flotte, ou attestation du futur exploitant sous CTA) ☐ Si location non mentionnée sur le CI : copie du contrat de location ☐ pour les aéronefs non restreints relevant de l'annexe I : déclaration d'entretien	
Vérifications	Pour les aéronefs CMPA : vérification que le(s) responsable(s) de la gestion du maintien de navigabilité sur la période de référence est/sont un/des organisme(s) partie-CAMO	☐FC ☐NA ☐Finding
Travaux réalisés dans le cadre européen - M.A.901(k)(8) ou ML.A.903(a)(8)		
Documents à obtenir	☐ Liste des personnes/organismes ayant signé l'APRS au cours de la période postérieure au CDN export/programme d'évaluation : • Organisme agréé avec référence de l'agrément • Mécanicien hors cadre agréé • Pilote propriétaire	
	☐ Copie certificats d'agréments des organismes agréés concernés ou tout document permettant d'identifier les organismes concernés	
	☐ Copie des licences des mécaniciens hors cadre agréé	
Vérifications	L'organisme/le mécanicien est habilité pour le type d'aéronef	☐FC ☐NA ☐Finding
Travaux réalisés hors cadre européen (cas d'une classification d'un aéronef importé d'un Etat tiers, non listés en annexe X du G-40-01 au §5.5)		
Documents à obtenir	☐ Liste des travaux (entretien programmé, modifications, réparations, AD) • réalisés par des personnes ou organismes ne relevant pas du cadre règlementaire européen ou d'un des pays listés en annexe X du G-40-01 au §5.5 et, • qui n'ont pas été recertifiés ou refaits lors d'une visite de recalage en vue de la classification	
Vérifications	Les travaux listés sont acceptables sous réserve qu'ils aient été effectués en respectant les critères suivants : - les personnes ou organismes ayant effectué les travaux sont titulaires d'une approbation émise et acceptable par l'Etat tiers exportateur qui contient la ou les catégorie(s) appropriée(s), - l'organisme a établi un système de compte rendu d'événement identique à celui imposé par les règlements européens, notamment pour ce qui concerne les destinataires sur ces rapports,	☐FC ☐NA ☐Finding

dgac DSAC

	- L'organisme dispose d'un manuel décrivant toutes les procédures mises en œuvre par ce dernier. Dans le cas où ces critères ne seraient pas respectés, les travaux concernés devront être re-certifiés ou refaits.	
1.1.3. Conformité à la définition approuvée		
Identification TCDS ou SAS applicable - M.A.901(k)(10) ou ML.A.903(a)(10)		
Documents à obtenir	☐ TCDS ou SAS retenue par le postulant	
	☐ Dans le cas d'un CDNS ou d'un CLNS : fiche explicative DGAC	
Vérifications	La TCDS ou SAS retenue par le postulant est valide Aéronef conforme à la définition TCDS/SAS	☐FC ☐NA ☐Finding
	La définition de l'aéronef est conforme à la définition décrite dans la fiche explicative ou aux éléments techniques permettant d'établir cette fiche	☐FC ☐NA ☐Finding
Environnement de production		
Données à obtenir	☐ Identification précise du constructeur et du pays de fabrication ☐ Copie/photo plaque constructeur ☐ TCDS	
Vérifications à effectuer	S'assurer, à partir des éléments mis à disposition *(constructeurs mentionnés dans la TCDS, SN éligibles, plaque constructeur, liste des organismes de production agréés par l'EASA, CDN export attestant de la conformité de l'aéronef à une définition certifiée par l'EASA ou programme d'évaluation accepté par OSAC et rapport d'évaluation associé, …)* et de la connaissance du milieu aéronautique, que l'aéronef concerné a été produit dans un régime reconnu par l'AESA : • Constructeur agréé Partie 21G ou 21F • Constructeur agréé par une Autorité Nationale antérieurement à la date de transfert • Constructeur agréé par un État ayant un accord bilatéral ou technique avec l'AESA ou une Autorité Nationale	☐FC ☐NA ☐Finding
	Dans le cas où la reconnaissance de l'environnement de production par l'EASA ne peut être établie avec certitude : • Se retourner vers le PCM EASA de l'aéronef considéré et lui demander quels sont les organismes ayant produit l'aéronef et leur régime, • Demander concomitamment à l'autorité primaire du constructeur identifié de fournir une attestation certifiant que l'aéronef a été produit dans un régime reconnu par l'EASA. Nota : ne pouvoir attester que l'aéronef a été produit dans un environnement reconnu par l'EASA est un point bloquant.	☐FC ☐NA ☐Finding
Modifications/réparations - M.A.901(k)(6) ou ML.A.903(a)(6)		
Documents à obtenir	☐ Liste des modifications/réparations post production (cellule, moteurs, hélices, équipements) avec justificatifs d'approbation ☐ Statut d'approbation EASA de la configuration en sortie de chaîne (non exigé pour les aéronefs non CMPA fabriqués avant le 28 septembre 2003)	
Vérifications	Vérification des preuves d'approbation (exhaustive sur période de référence)	☐FC ☐NA ☐Finding
	Evaluation de l'impact des modifications/réparations installées sur la période de référence sur le manuel de vol, le programme d'entretien, le certificat acoustique	☐FC ☐NA ☐Finding
	La configuration en sortie de chaîne est approuvée EASA (via RIC ou attestation émise par le constructeur ou l'Autorité de production) (Non exigé pour les aéronefs non CMPA fabriqués avant le 28 septembre 2003)	☐FC ☐NA ☐Finding
Pièces et équipements installés - M.A.901(k)(7) ou ML.A.903(a)(7)		
Documents à obtenir	☐ Liste des pièces à vie limite ou potentiel (ex : Kardex)	
	☐ Liste des pièces critiques PMA/PDA installées sur l'aéronef, moteur, hélice ou attestation de non-utilisation de pièces critiques PMA/PDA.	
Vérifications	Conformité de la liste des pièces à vie limite ou potentiel (kardex) au programme d'entretien (vérification exhaustive)	☐FC ☐NA ☐Finding

	Documents libératoires associés aux pièces critiques PMA/PDA (échantillonnage sur période de référence) - - - Nota : dans le cas où postulant a déclaré ne pas être en mesure d'inventorier les pièces PMA/PDA de son aéronef/moteur/hélice : examen exhaustif de la liste fournie et un échantillonnage des documents libératoires.	☐FC ☐NA ☐Finding
	Documents libératoires associés aux pièces à vie limite ou potentiel (échantillonnage sur période de référence) - - -	☐FC ☐NA ☐Finding
Consignes de navigabilité - M.A.901(k)(5) ou ML.A.903(a)(5)		
Documents à obtenir	☐ Liste de toutes les CN applicables aux modèles de cellule, du(des) moteur(s), de(des) hélice(s) et des équipements et leur statut (non-applicable avec justification ou date/heure/cycle d'application et butée suivante pour les CN répétitives…)	
Vérifications	Vérification que la liste des CN applicables est exhaustive	☐FC ☐NA ☐Finding
	Pour les CN applicables aux modèles et identifiées comme non applicables aux produits et équipements constituant l'aéronef : vérification exhaustive sur la période de référence	☐FC ☐NA ☐Finding
	Butées et périodicités : vérification par échantillonnage sur la période de référence qu'elles sont exactes (conformes au texte des CN) - - -	☐FC ☐NA ☐Finding
	Vérification que l'aéronef est à jour de toutes les CN applicables aux produits et équipements constituant l'aéronef	☐FC ☐NA ☐Finding
	Vérification des attestations d'exécution des CN (via copie APRS, livret aéronef, CRM, …) (échantillonnage sur période de référence : 10% et au moins 3 avec si possible répartition entre catégorie (aéronef, moteur, équipements)) - - -	☐FC ☐NA ☐Finding
Contrôles complémentaires	Importation d'un Etat tiers non listé en annexe ***X du G-40-01 au §5.5*** : Vérification exhaustive des attestations d'exécution des CN	☐FC ☐NA ☐Finding
1.1.4. Pesée - *M.A.901(k)(9) ou ML.A.903(a)(9)*		
Documents à obtenir	☐ Fiche de pesée avec inventaire aéronef, devis de masse et centrage correspondant à la configuration actuelle de l'aéronef	
	☐ Liste des modifications/réparations	
Vérifications	La périodicité de pesée réelle est conforme au programme d'entretien	☐FC ☐NA ☐Finding
	La fiche de pesée présentée est accompagnée de l'inventaire de l'aéronef	☐FC ☐NA ☐Finding
	Les modifications appliquées depuis la dernière pesée sont correctement prises en compte dans la fiche de pesée et leurs effets sur la masse et le centrage sont connus de manière exacte.	☐FC ☐NA ☐Finding
	L'aéronef est conforme aux limites de masse et de centrage telles que stipulées dans la fiche de navigabilité et/ou le manuel de vol.	☐FC ☐NA ☐Finding

1.1.5. Manuel de vol - *M.A.901(k)(2) ou ML.A.903(a)(2)*		
Documents à obtenir	☐ Manuel de vol	
	☐ Liste des modifications/réparations	
	☐ Liste des CN	
Vérifications	Le manuel de vol est approuvé ou reconnu par l'EASA	☐FC ☐NA ☐Finding
	L'aéronef satisfait les conditions d'applicabilité (plage de N° de série, modifications …) mentionnées dans le manuel de vol	☐FC ☐NA ☐Finding
	Le manuel de vol contient les additifs associés aux modifications installées ayant une influence sur le manuel de vol (échantillonnage sur la période de référence : si N, nombre des modifications ≤ 3, vérification exhaustive, si N > 3, vérification sur 75% de N arrondi à l'entier inférieur). - - -	☐FC ☐NA ☐Finding
	Le manuel de vol est à jour des consignes de navigabilité applicables	☐FC ☐NA ☐Finding
	La langue du manuel de vol satisfait aux exigences du R-20-00	☐FC ☐NA ☐Finding
1.1.6. Programme d'entretien - *M.A.901(k)(3) ou ML.A.903(a)(3)*		
Documents à obtenir	☐ Programme d'Entretien (PE)	
	☐ Liste des modifications/réparations	
Vérifications	Le PE est approuvé par OSAC ou un organisme agréé ayant cette prérogative	☐FC ☐NA ☐Finding
	Le propriétaire a fait le choix du régime du PE déclaré	☐FC ☐NA ☐Finding
	Le programme d'entretien non formalisé conforme au ML.A.302(f) est éligible	☐FC ☐NA ☐Finding
1.1.7. Conformité au programme d'entretien - *M.A.901(k)(8) ou ML.A.903(a)(8)*		
Documents à obtenir	☐ Statut de conformité au PE (visites, Kardex, …)	
	☐ Liste des travaux reportés	
	☐ Comparaison entre ancien et nouveau PE et dossier de travail de la visite de recalage si applicable	
	☐ Preuve de l'exécution de la visite de recalage	
Vérifications	Les statuts présentés sont conformes au PE (liste des items, butées/périodicités) (vérification par échantillonnage) - - -	☐FC ☐NA ☐Finding
	Vérification que : • Aucune butée n'est dépassée (contrôle exhaustif) • Les reports éventuels sont justifiés (respect documentation constructeur, tolérances approuvées, dérogation…) (contrôle exhaustif)	☐FC ☐NA ☐Finding
	Si applicable : vérification du contenu de la visite de recalage	☐FC ☐NA ☐Finding
	Vérification des attestations d'exécution (via copie APRS, livret aéronef, CRM, …) (échantillonnage sur période de référence prioritairement sur ALI/CMR) - - -	☐FC ☐NA ☐Finding
	Pour un aéronef léger (light) ne participant pas à des activités commerciales : Visite annuelle effectuée le :	☐FC ☐NA ☐Finding

	Par : N° agrément ou n° licence mécanicien habilité :	
1.1.8. Autorisations exceptionnelles - *M.A.901(k)(8) ou ML.A.903(a)(8)*		
Documents à obtenir	☐ Liste des autorisations exceptionnelles en cours de validité accordées par l'EASA, la DGAC ou OSAC	
Vérifications	Vérification que les conditions et limitations associées à l'autorisation ont été respectées (mesures compensatoires, butées) (par échantillonnage)	☐FC ☐NA ☐Finding
1.1.9. Certificat Acoustique - *M.A.901(k)(11) ou ML.A.903(a)(11)*		
Documents à obtenir	☐ Manuel de vol	
	☐ Liste des modifications/réparations	
	☐ Extrait de la base de données EASA pour le type aéronef considéré (cf. P-22-00 § 6.5)	
Vérifications	Vérification éligibilité aéronef à un CA	☐FC ☐NA ☐Finding
	Vérification que les modifications acoustiques référencées sur la demande de CA (Partie I du présent formulaire) sont bien enregistrées	☐FC ☐NA ☐Finding
	Vérification que toutes les modifications impactant l'acoustique sont listées sur la demande de CA	☐FC ☐NA ☐Finding
	Vérification qu'il n'y a pas d'incohérence entre le manuel de vol et la demande de CA	☐FC ☐NA ☐Finding
1.1.10 Licence de Station d'Aéronef (si aéronef équipé d'un émetteur) - *M.A.901(k)(6) ou M.A.901(k)(6)*		
Documents à obtenir	☐ Attestation de conformité de l'installation radioélectrique (RP-22-90)	
	☐ Liste des modifications	
Vérifications	Conformité de la LSA à l'installation radioélectrique (une anomalie éventuelle ne constitue pas forcément une non-conformité de navigabilité mais doit être rapportée comme non-conformité passée)	☐FC ☐NA ☐Finding

F - . . . .

PARTIE II.2 : EXAMEN PHYSIQUE

Reporter les « findings » relevés dans la partie note de chaque rubrique, puis en faire la synthèse en partie II.3.
Se reporter au paragraphe réglementaire signalée en tête de chapitre, sauf pour les lignes identifiant un autre § réglementaire.

1.2.1. Marques et plaques signalétiques - *M.A.901(m)(2) ou ML.A.903(c)(2)*	
Conformité des marques et plaques signalétiques (exhaustif dans le cockpit, par échantillonnage en cabine) **- *ML.A.903(c)(1)***	☐FC ☐NA ☐Finding
Conformité des étiquettes et de leur langage (cf R-20-00 « Manuel de vol et étiquettes »)	☐FC ☐NA ☐Finding
Les Pictogrammes sont lisibles et en place selon manuel de vol	☐FC ☐NA ☐Finding
Les marquages des instruments sont lisibles et en conformité avec le manuel de vol	☐FC ☐NA ☐Finding
Les couleurs des commandes sont conformes au manuel de vol (au moins 3 sondages parmi la liste suivante) : - ☐ ouverture(s) verrière(s) - ☐ largage(s) verrière(s) ou porte(s) - ☐ commande(s) des gaz - ☐ commande(s) de changement de pas d'hélice - ☐ commande(s) de réchauffage carburateur - ☐ robinet(s) de carburant - ☐ commande(s) de correcteur altimétrique (mixture) - ☐ compensateur(s) - ☐ commande(s) de largage (remorqueur ou planeur) - ☐ aérofreins - ☐ autre(s) (préciser) :	☐FC ☐NA ☐Finding
1.2.2. Identification et configuration de l'aéronef - *M.A.901(m)(3) ou ML.A.903(c)(3)*	
Présence et conformité des marques et de la plaque d'identité nationale (une anomalie éventuelle ne constitue pas forcément une non-conformité de navigabilité mais doit être rapportée comme non-conformité passée) ☐Immatriculation (cellule, fuselage, aile(s), enveloppe…) ☐Plaque d'identification de l'aéronef (constructeur) ☐Plaque d'identité nationale.	☐FC ☐NA ☐Finding
Par échantillonnage, vérifier les plaques d'identification constructeur (au moins 3 sondages parmi la liste suivante) : ☐ Moteur(s) ☐ Hélice(s) ☐Plaque de limitation (ballon) ☐Train(s) d'atterrissage ☐ APU ☐ (hélicoptère) Transmissions et rotors - ☐Pâles principales - ☐Tête rotor - ☐Amortisseurs de trainée - ☐Mat - ☐Plateau cyclique - ☐BTP et boitier(s) intermédiaire(s) - ☐Transmission(s) rotor de queue - ☐Roue libre - ☐Système d'embrayage/courroies - ☐Boitier de transmission rotor de queue - ☐Rotor de queue/Fenestron - ☐Autres -	☐FC ☐NA ☐Finding
Par échantillonnage, vérifier les pièces critiques (ALI, pièces à vie limite) (inscrire ci-dessous le(s) sondage(s)) - - -	☐FC ☐NA ☐Finding

Par échantillonnage, vérifier les versions des logiciels avionnés par rapport aux données manuel de vol ***- M.A.901(m)(2) ou ML.A.903(c)(2)*** - - -	☐FC ☐NA ☐Finding
Instruments radioélectriques de bord conformes à la LSA.	☐FC ☐NA ☐Finding
1.2.3. Réparations et modifications - *M.A.901(m)(5) ou ML.A.903(c)(5)*	
Vérifier par échantillonnage la validité du statut des modifications/réparations (notamment celles ayant un impact sur le Manuel de Vol, le CA, la fiche de pesée, le PE) : les modifications/réparations visibles répertoriées sont physiquement présentes et il n'y a pas de modification/réparation visible installée qui ne soit pas répertoriée. - - - -	☐FC ☐NA ☐Finding
1.2.4. Application des Consignes de Navigabilité - *M.A.901(m)(5) ou ML.A.903(c)(5)*	
Vérifier l'application effective des Consignes de Navigabilité sur la période de référence par échantillonnage. (inscrire ci-dessous le(s) sondage(s)) - Cellule/Ballon - Moteur(s) - Hélices(s) - Equipements	☐FC ☐NA ☐Finding
Notes :	
1.2.5. État général - *M.A.901(m)(4) ou ML.A.903(c)(4)*	
- Réaliser une visite de type visite quotidienne ou prévol approfondie afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de défauts évidents détectables (état de la structure, règles de l'art dans l'application des modifications/réparations, fonctionnement des systèmes, …) - S'assurer que toute anomalie détectée a déjà été répertoriée et vérifiée acceptable (report prononcé conformément au M.A.403 ou ML.A.403).	
Intérieur cabine	
Plancher(s) : Pas de défauts évidents détectables (trou, moisissures, déformation, corrosion…)	☐FC ☐NA ☐Finding

dgac
DSAC

Siège(s) : Pas de défauts évidents détectables (fixations, réglage(s), verrouillage(s))	☐FC ☐NA ☐Finding
Ceintures : Pas de défauts évidents détectables (fixation, réglage, verrouillage (date de vie limite))	☐FC ☐NA ☐Finding
Commandes de vol en poste : Pas de défauts évidents détectables ((jeux, dureté, débattements, interférences avec des parties de la cabine (tableau de bord, radio, manettes…), corrosion, réglage(s) palonniers…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Soufflets de manche, de pas collectif, de palonniers : Pas de défauts évidents détectables (déchirures, trous, pas de risque de passage de corps étrangers sous le plancher	☐FC ☐NA ☐Finding
Tableau de bord et instruments : Pas de défauts évidents détectables (propreté, fixation, corrosion…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Pare-brise, verrière : Pas de défauts évidents détectables (absence de criques et/ou crasing, ouverture, fermeture et verrouillage(s) aisé(s) des portes, fenêtre(s), verrière(s)	☐FC ☐NA ☐Finding
Charnières/glissières : En bon état, pas de jeux excessifs…	☐FC ☐NA ☐Finding
Bouteille(s) d'oxygène (si installée(s)) : En bon état, bonne fixation, bon branchement …)	☐FC ☐NA ☐Finding
Extincteur(s) (si requis) : Bonne fixation, date de péremption non dépassée)	☐FC ☐NA ☐Finding
Autre :	☐FC ☐NA ☐Finding
Notes :	
Fuselage/cellule	
Pas de défauts évidents détectables (corrosion, fixations, chocs, criques, déformation, jeux, délaminages, décollements, rivets ébranlés…) - ☐Métallique - ☐Bois et Toile - ☐Tube et Toile - ☐Composite - ☐Autre	☐FC ☐NA ☐Finding
Seuils de porte(s) et soute(s). Pas de défauts évidents détectables (charnières, fixations, jeux, verrouillages…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Batterie et compartiment batterie. Pas de corrosion, pas de criques, pas de fuites, mise à l'air libre en état…	☐FC ☐NA ☐Finding
Crochet de remorquage/treuil : Bon fonctionnement, bonne propreté, pas de corrosion…	☐FC ☐NA ☐Finding
Partie inférieure du fuselage. (chocs, délaminages, frottements, décollement, trous de drainage, traces de fuites (huile, hydraulique, autre...), antennes (si installées) fixations…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Partie supérieure du fuselage. (chocs, délaminages, antennes de toit (si installées) fixations, rotating beacon/feux à éclat/feux de position (si installés) fonctionnement, fixation…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Empennages horizontal et vertical ou en V. (fixations, chocs, corrosion, délaminages, décollements, rivets ébranlés…) drainages libres…	☐FC ☐NA ☐Finding
Gouvernes et articulations. (fixations, chocs, corrosion, délaminages, décollements, rivets ébranlés, jeux, branchements…) drainages libres.	☐FC ☐NA ☐Finding
Parties internes visibles du fuselage/cellule (trappes de visites ouvertes si nécessaire). (propreté, corrosion, déformations, câbles/tubes pas de corrosion, présence des freinages, cheminement des câblages sécurisés …)	☐FC ☐NA ☐Finding
Notes :	
Trains d'atterrissage	
Pas de défauts évidents détectables (corrosion, fixations, chocs, criques, déformation, jeux, délaminages, décollements, rivets ébranlés…) - ☐Train fixe - ☐Train rentrant - ☐Train tricycle	☐FC ☐NA ☐Finding

- ☐Train classique - ☐Patin - ☐Flottabilité de secours - ☐Flotteurs - ☐Métallique - ☐Composite - ☐Autre	
Carénages : Pas de défauts évidents détectables (fixations, chocs, déformations…), présence des pictogrammes de pression des pneus (si requis au manuel de vol)	☐FC ☐NA ☐Finding
Amortisseurs : Pas de défauts évidents détectables (fuites hydraulique, corrosion, chocs, déformations, criques…), enfoncement normal…	☐FC ☐NA ☐Finding
Flexibles de freins (sur et autour des trains): pas de fuites, coupures, traces de frottements…	☐FC ☐NA ☐Finding
Verrouillages : Pas de défauts évidents détectables (peinture, oxydation, déformations, chocs, usure, affaissement, files électrique, contacteurs…), présence des freinages et goupilles…	☐FC ☐NA ☐Finding
Caisson(s) de train(s): Pas de défauts évidents détectables (chocs, corrosion, déformations, criques, décollements, délaminages…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Trappes de trains : Pas de défauts évidents détectables (chocs, corrosion, déformations, criques, décollements, délaminages, …)	☐FC ☐NA ☐Finding
Roue(s)/Patin(s): pas de défauts évidents détectables (chocs, déformations, corrosion, criques, usure…) pneu(s) usure normale, pas d'entaille, témoins de glissement alignés.	☐FC ☐NA ☐Finding
Notes :	
Ailes	
Pas de défauts évidents détectables (corrosion, fixations, chocs, criques, déformation, jeux, délaminages, décollements, rivets ébranlés, trous de drainages libres…) - ☐Métallique - ☐Bois et toile - ☐Composite - ☐Tube et toile	☐FC ☐NA ☐Finding
Bouchon(s) de réservoir(s): Pas de trace de fuites.	☐FC ☐NA ☐Finding
Mise à l'air libre du (des) réservoir(s) : pas de corrosion, déformations…	☐FC ☐NA ☐Finding
Partie interne des ailes (trappes de visites ouvertes si nécessaire ou par l'emplanture si l'aile est déposée (planeurs) : Pas de défauts évidents détectables	☐FC ☐NA ☐Finding
Aérofreins : Pas de défauts évidents détectables (verrouillages, jeux, interférences avec l'extrados de l'aile, points durs, corrosion, délaminage, décollements, criques…) pas d'eau dans les caissons d'extrados.	☐FC ☐NA ☐Finding
Ballasts d'ailes et de queue : Pas de trace de fuites internes (moisissures…), bon fonctionnement des commandes d'ouverture, pas d'obstruction des évacuations…	☐FC ☐NA ☐Finding
Emplanture : (karmans, joints, étanchéité, déformation, corrosion, jeux …)	☐FC ☐NA ☐Finding
Haubans : Pas de défauts évidents détectables (corrosion, fixations, chocs, criques, déformation, jeux…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Bord d'attaque : Pas de défauts évidents détectables (corrosion, fixations, chocs, criques, déformation, délaminages, décollements, rivets ébranlés…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Phares (si installes): Bonnes fixations, fonctionnement…	☐FC ☐NA ☐Finding
Dégivreurs : Pas de défauts évidents détectables (trous, déchirures, décollements, déformations…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Avertisseur de décrochage : Bon fonctionnement, propreté.	☐FC ☐NA ☐Finding
Tube(s) Pitot : Pas de défauts évidents détectables (corrosion, fixations, chocs, criques, déformation…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Becs : Pas de défauts évidents détectables (corrosion, fixations, chocs, criques, déformation, jeux…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Saumons : Pas de corrosion, chocs, criques, déformations, jeux, délaminages, décollements…	☐FC ☐NA ☐Finding
Feux de navigation et feux à éclats : Bonnes fixations, bon fonctionnement…	☐FC ☐NA ☐Finding

dgac
DSAC

Patins d'usure : Bon état	☐FC ☐NA ☐Finding
Bords de fuite : Pas de défauts évidents détectables…	☐FC ☐NA ☐Finding
Volets et ailerons : pas de défauts évidents détectables…	☐FC ☐NA ☐Finding
Articulation et jeux des gouvernes : pas de défauts évidents détectables (présence des goupillages et freinages…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Marche pied : pas de défauts évidents détectables (fixations, criques, oxydation, déformations, décollements, délaminages…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Notes :	
Groupe moto propulseur *(pour un multimoteurs effectuer la check liste pour chaque GMP)*	
Capots moteurs : Pas de défauts évidents détectables (fixations, jeux, criques, chocs, brulures, rivets ébranlés, délaminages…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Volets de capot : Bon fonctionnement, absence de déformations.	☐FC ☐NA ☐Finding
Moteur(s) (capots déposes) : Pas de défauts évidents détectables. (propreté, fuites d'huile, fuites de carburant, fuites de gaz d'échappement, organisation et fixations des tuyauteries, câblages électriques, timonerie et câbles d'allumage (pas d'interférences, pas de traces de frottements…).	☐FC ☐NA ☐Finding
Alternateur(s)/Dynamo(s) : Pas de défauts évidents détectables	☐FC ☐NA ☐Finding
Carburateur(s)/circuit(s) d'injection : Pas de défauts évidents détectables	☐FC ☐NA ☐Finding
Echappement(s) : Pas de défauts évidents détectables (chocs, brulures, corrosion, fixations, criques, déformations…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Turbo(s) compresseur(s) : Pas de défauts évidents détectables	☐FC ☐NA ☐Finding
Turbine(s) (capots déposés): Pas de défauts évident détectable (zone compresseur, générateur de gaz, accessoires, réducteur, fixations, chocs, brulures, déformations, criques, corrosion, jeux…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Bâti(s) moteur(s) : Pas de défauts évidents détectables (propreté, corrosion, déformations, criques, frottements, silentblocs...)	☐FC ☐NA ☐Finding
Radiateur d'huile : Pas de défauts évidents détectables (fixations, fuites, propreté, corrosion, chocs…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Réservoir d'huile : Pas de défauts évidents détectables (criques, fuites, déformations, corrosion…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Entrée d'air : Pas de défauts évidents détectables (chocs, criques, corrosion, fixations, perforations…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Filtre à air : Pas de défauts évidents détectables (encrassement, fixations, perforations…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Hélice : pas de défauts évidents détectables. (propreté, fixations, protection, corrosion, choc en bord d'attaque ou bord de fuite, criques, déformations...)	☐FC ☐NA ☐Finding
Dégivreurs : pas de défauts évidents détectables (décollements, déchirures…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Plateau de dégivrage : pas de défauts évidents détectables (usure, corrosion, criques...)	☐FC ☐NA ☐Finding
Plateau de changement de pas : pas de défauts évidents détectables (piste, fourchettes de changement pas, roulements, câble de commande…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Cône(s) d'hélice(s) : pas de défauts évidents détectables (chocs, criques, jeux, corrosion…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Autre :	☐FC ☐NA ☐Finding
Notes :	

Ensemble Transmissions et Rotors (Hélicoptères)	
Pas défauts évident détectables (fixations, chocs, criques, rivets ébranlés, jeux, peinture, oxydation, déformations, fuites, interférences, fretting…), organisation et fixations des tuyauteries et câblages électriques… - ☐Pales principales - ☐Tête rotor - ☐Amortisseurs de trainée - ☐Mat - ☐Plateau cyclique - ☐Bielles de commandes - ☐Circuit hydraulique - ☐BTP et Boitier(s) intermédiaire (s) - ☐Plancher - ☐Transmission(s) rotor de queue - ☐Poutre de queue et empennages - ☐Boitier de transmission de rotor de queue - ☐Ensemble rotor de queue/fenestron - ☐Autre(s) -	☐FC ☐NA ☐Finding
Notes :	

Ballons	
Nacelle (plancher, trou, moisissures, déformation, câbles et cosses cœur, corde de manœuvre, attaches, guide rope, lest, système de fixation au sol (ballons captifs) …)	☐FC ☐NA ☐Finding
Bruleurs et flexibles (cadre de charge, lyre, système d'allumage, tuyauteries (péremption), rallonges en y…), présence des n° de série.	☐FC ☐NA ☐Finding
Bouteilles(s) de gaz (impacts, bosses, fixations, dernière ré-épreuve (marquage), clapet de surpression, robinets, poignées de transport).	☐FC ☐NA ☐Finding
Présence de l'équipement de sécurité (si requis).	☐FC ☐NA ☐Finding
(Ballon à gaz) Cercle de charge. (matériaux, cordes, attaches…)	☐FC ☐NA ☐Finding
(Ballons à air chaud) Cadre de charge. (corrosion, criques, déformations, cosses cœur, lanceur…), marquage…)	☐FC ☐NA ☐Finding
Enveloppe, pas de défauts évidents détectables (appendice, soupape et corde, odeur, pare vent, plaque constructeur, sangles, cordes de commande et couronne, câbles, manilles, cordelettes parachute, velcros parachute, anneau de couronne (inscription), sangles,	☐FC ☐NA ☐Finding
Plaquettes d'enregistrement des/de la t° : ☐nombre, position et valeur : ☐présence du fusible avec la flamme (position et valeur) : ☐sonde filaire ou non, position :	☐FC ☐NA ☐Finding
Panneaux de rotation (si requis). (pas de défauts évidents détectables)	☐FC ☐NA ☐Finding
Notes :	

F - . . . .

dgac
DSAC

PARTIE II.3
CONCLUSIONS EXAMEN DE NAVIGABILITE

(ANNEXE X DU G-40-01 § 5)
A renseigner obligatoirement par le PEN ayant effectué l'examen de navigabilité

1. **Non conformités passées - n'affectant plus l'aéronef** (ANNEXE X DU G-40-01 § 5.1.1) :

_____
_____
_____

2. **Non conformités affectant l'aéronef au moment de l'examen** (ANNEXE X DU G-40-01 § 5.1.2) :

N° écart	Référence réglementaire	Niveau*	Libellé écart	Action de clôture mise en place par le gestionnaire de la navigabilité de l'aéronef*	Acceptation des actions de clôture par le PEN
		☐ 1 ☐ 2			☐ Accepté, écart clos
		☐ 1 ☐ 2			☐ Accepté, écart clos
		☐ 1 ☐ 2			☐ Accepté, écart clos
		☐ 1 ☐ 2			☐ Accepté, écart clos
		☐ 1 ☐ 2			☐ Accepté, écart clos
		☐ 1 ☐ 2			☐ Accepté, écart clos

Un écart de niveau 1 correspond à un non-respect significatif des exigences applicables* ***abaissant le niveau de sécurité et compromettant gravement la sécurité du vol* *;*
Un écart de niveau 2 correspond à un non-respect des exigences applicables ***susceptible d'abaisser le niveau de sécurité et de compromettre la sécurité du vol****.*
Ainsi, toute anomalie/défaut ne constituant pas un écart tel que décrit ci-dessus ne doit pas faire l'objet d'un enregistrement en tant qu'écart mais peut en revanche faire l'objet d'une observation enregistrée dans le §3 ci-dessous dont la responsabilité de la prise en compte revient au gestionnaire de la navigabilité de l'aéronef.

dgac
DSAC

3. Observations

N° observation	Libellé de l'observation

Signature du postulant attestant de la connaissance et de la prise en compte des écarts (§2 ci-dessus) et observations (§3 ci-dessus) relevés le cas échéant :

F - . . . .

dgac
DSAC

RECOMMANDATION UNIQUEMENT POSSIBLE POUR DES AERONEFS REPONDANTS AUX EXIGENCES DE LA PARTIE-M

Je déclare avoir réalisé un examen de navigabilité (conformément au M.A.901) pour un aéronef EASA) et que, sur la base de cet examen de navigabilité :

☐ je suis satisfait que :

- les heures de vols et cycles aéronef/moteur/hélice ont été correctement enregistrés
- le manuel de vol est applicable à la configuration aéronef
- toute la maintenance due en application du programme d'entretien approuvé ou déclaré a été réalisée
- que les exigences de navigabilité (approbation de(s) l'installation(s) des équipements requis, et, mise en œuvre de l'entretien associé, …) liées à des exigences opérationnelles (bouteilles oxygènes, RVSM, ETOPS, …, si applicable) sont respectées.
- tous les défauts connus ont été rectifiés, ou, le cas échéant, leur rectification a été reportée conformément à la réglementation applicable
- toutes les consignes de navigabilité applicables ont été appliquées et correctement enregistrées
- toutes les modifications et réparations appliquées ont été enregistrées et sont conformes à la réglementation applicable (Partie 21 pour un aéronef EASA)
- tous les équipements à potentiel ou vie limite installés sur l'aéronef sont correctement identifiés, enregistrés et n'ont pas dépassé leur limite d'utilisation
- toute la maintenance a été réalisée et certifiée conformément à la réglementation applicable (Partie M pour un aéronef EASA)
- la fiche de pesée et de centrage applicable est valide et reflète la configuration de l'aéronef
- l'aéronef est conforme à la dernière révision de sa définition de type approuvée par l'Agence
- lorsque requis, l'aéronef possède un certificat acoustique correspondant à la configuration de l'aéronef et conforme à la réglementation applicable (sous-partie I de la Part 21 pour un aéronef EASA)
- toutes les marques et plaques signalétiques nécessaires sont correctement montées
- **aucune incohérence n'a pu être trouvée entre l'aéronef et les enregistrements de navigabilité à l'exception des non-conformités relevées en partie II.3 qui ont été traitées de manière satisfaisante.**

En conséquence je recommande la délivrance des documents demandés.

Dans le cas d'un aéronef non restreint relevant de l'annexe I, je recommande que le CDN soit délivré pour une durée de validité de :

☐ 6 mois ☐ 1 an ☐ 3ans

☐ je ne suis pas satisfait de l'état de navigabilité de l'aéronef et transmet le présent formulaire et ses pièces jointes à l'Autorité.

EMISSION DU CEN 15C UNIQUEMENT POSSIBLE POUR DES AERONEFS SOUMIS AUX EXIGENCES DE LA PARTIE-ML

Je déclare avoir réalisé un examen de navigabilité (conformément au ML.A.903) et que, sur la base de cet examen de navigabilité :

☐ j'atteste :

- l'examen de navigabilité a été effectué en intégralité et que tous les écarts ont été clôturés ;
- toute anomalie constatée dans le programme d'entretien de l'aéronef a été corrigée de manière satisfaisante

et j'émets le CEN 15c qui est transmis pour le dossier de classification.

☐ je ne suis pas satisfait de l'état de navigabilité de l'aéronef

SIGNATURE

Fait à : Le :
Signature :
(Pour les personnes morales : nom, qualité du signataire et cachet)

Cette demande et ses pièces jointes sont à envoyer à OSAC, sous format papier, ou sous format électronique (néanmoins, l'original du CEN 15c doit être transmis par courrier), aux adresses spécifiées dans l'annexe 3 de la procédure P-22-00.

F - . . . .

PARTIE III

PARTIE RESERVEE A L'AUTORITE

III.1. L'EXAMEN DE NAVIGABILITE EN PARTIE II A ETE EFFECTUE PAR UN PEN N'APPARTENANT PAS A OSAC

Etude de recommandation *(cf. I-22-00-2) ou du CEN 15c* et vérifications dues au titre des 21B.320 et 21.B.420 *(P-22-00 § 7.1)*

(le PEN n'appartient pas à OSAC et a établi une recommandation en partie II ou a émis un CEN 15c)

A renseigner par le RS ou l'inspecteur en charge de l'étude de la recommandation

1. Eligibilité de la demande :

☐ Le propriétaire de l'aéronef est bien la personne au nom de laquelle sera délivré le certificat d'immatriculation (cf. § 4.3.b de la P-22-00) et l'aéronef est bien éligible à une immatriculation au registre français.

Ce point sera définitivement validé par DOAG lors de la réception de l'accord du bureau des immatriculations.

☐ La définition de l'aéronef est certifiée par l'autorité compétente (cf. § 5. de la P-22-00)

☐ Dans le cas où le postulant n'est pas le propriétaire, la copie du (des) mandat(s) a bien été fournie par le propriétaire (cf. § 4.3.b de la P-22-00) :

2. Analyse et vérification de l'exhaustivité de l'examen de navigabilité *(sur la base des pièces jointes)*

Les justificatifs attendus ont été fournis et vérifiés (cf. liste des pièces)	☐ Oui ☐ Non
Toutes les rubriques du formulaire OSAC sont dûment et correctement renseignées, ou en cas de non-utilisation du formulaire OSAC, toutes les rubriques de ce formulaire sont retrouvées dans le support utilisé par l'organisme agréé ou le PEN indépendant	☐ Oui ☐ Non Référence et date support utilisé pa l'organisme agréé ou le PEN indépendant : ……
Pour un aéronef soumis à la Part-M l'attestation de conformité contenue dans la recommandation en partie II (ou dans le compte rendu d'EN si le formulaire OSAC n'est pas utilisé) démontre qu'un examen de navigabilité complet, conformément au M.A.901 a bien été effectué :	☐ Oui ☐ Non ☐ « N/A »
Pour un aéronef soumis à la Part-ML : le support et les informations contenues dans le CEN 15c émis sont conformes à la Part-ML.	☐ Oui ☐ Non ☐ « N/A »
Les items mentionnés « N/A » sont justifiés de manière recevable :	☐ Oui ☐ Non ☐ Aucun item « N/A »
Les items mentionnés « Finding » sont documentés de manière recevable (partie III.3 ou compte rendu d'EN si le formulaire OSAC n'est pas utilisé) et ont été traitées de façon satisfaisante :	☐ Oui ☐ Non ☐ Aucun item « Finding »
Sur la base des documents transmis, des investigations, autres que celles déjà faites par le PEN, ont été effectuées et de plus amples informations demandées pour soutenir l'évaluation de la recommandation dans le/les domaine(s) indiqué(s) dans le tableau ci-dessous :	☐ Oui, voir tableau ci-dessous ☐ Non, coché « N/A » sur le tableau ci-dessous

dgac
DSAC

☐ N/A, pas d'investigations supplémentaires nécessaires

Domaine	Investigations effectuées ou informations demandées	Satisfaisant
1- Intervenants de gestion de navigabilité et de maintenance		☐ Oui ☐ Non*
2- Modifications et réparations		☐ Oui ☐ Non*
3- Pièces et équipements installés		☐ Oui ☐ Non*
4- Consignes de navigabilité		☐ Oui ☐ Non*
5- Pesée		☐ Oui ☐ Non*
6- Manuel de vol		☐ Oui ☐ Non*
7- Programme d'entretien		☐ Oui ☐ Non*

*Mesure(s) corrective(s) mises en place :
1.
2.
3.
…

3. Définitions à porter sur le R-CDN

Les limitations ont été définies et approuvées par l'EASA :
☐ Oui
☐ Pas de limitations
☐ Sans objet

4. Sur la base de l'étude du formulaire faite en Partie II, je déclare :

☐ Pour un aéronef soumis à la Part-M, être satisfait de l'étude de la recommandation faite en partie II, valider la recommandation faite et donner mon accord pour l'édition des documents demandés, ou
☐ Pour un aéronef soumis à la Part-ML, être satisfait du dossier présenté et donner mon accord pour l'édition des documents demandés, ou
☐ ne pas être satisfait de l'étude de la recommandation ou du dossier faite en partie II et transmettre le présent formulaire et ses pièces jointes à DOAG.

Fait à : Le :
Signature :

F - . . . .

III.2. L'EXAMEN DE NAVIGABILITE EN PARTIE II A ETE EFFECTUE PAR UN PEN OSAC

Vérifications dues au titre des 21B.320 et 21.B.420 (P-22-00 § 7.1) :

A renseigner par le PEN OSAC ayant effectué l'examen de navigabilité

1. Eligibilité de la demande :

☐ Le propriétaire de l'aéronef est bien la personne au nom de laquelle sera délivré le certificat d'immatriculation (cf. § 4.3.b de la P-22-00) et l'aéronef est bien éligible à une immatriculation au registre français.

Ce point sera définitivement validé par DOAG lors de la réception de l'accord du bureau des immatriculations.

☐ Dans le cas où le postulant n'est pas le propriétaire, la copie du (des) mandat(s) a bien été fournie par le propriétaire (cf. § 4.3.b de la P-22-00)

☐ La définition de l'aéronef est certifiée par l'autorité compétente (cf. § 5. de la P-22-00)

2. Vérification des justificatifs fournis

☐ Les justificatifs attendus ont été fournis et vérifiés (cf. liste des pièces)

3. Examen de navigabilité (§ 6.3.2 du P-22-00)
Voir rapport

4. Définitions à porter sur le R-CDN, le CDNS ou le CLNS

☐ Les limitations ont été définies et approuvées par l'EASA ou la DSAC (fiche explicative) selon le cas.
☐ Sans objet

INVESTIGATIONS SUPPLEMENTAIRES LANCEES SUITE CONSTATATIONS NON-CONFORMITES DU DOSSIER (selon §§ 21.B.326 et 21.B.327)

Je déclare que les exigences des 21.B.320 et 21.B.420 sont satisfaites et confirme mon accord pour la délivrance des documents demandés :

Fait à : Le : Par :
Signature :